

PRESENTATION

L'Union de Modélisme Nautique a pour principe d'offrir à tous la possibilité de pratiquer une discipline de modélisme liée ou associée à une activité nautique.

L'Union de Modélisme Nautique s'adresse aux modélistes :

- indépendants ou membres d'une association ;
- réalisant des modèles statiques ou/et fonctionnels liés à l'environnement de l'eau ;
- souhaitant avoir une assurance qui les couvre dans leur activité de modéliste lors de rencontres amicales, expositions, ...
- souhaitant garder leur indépendance et ne pas avoir de contrainte lors de la pratique de leur loisir tout en souhaitant participer à des événements de modélisme ;
- souhaitant participer à des rencontres amicales, dans le respect et la bienveillance d'autrui.

L'Union de Modélisme Nautique regroupe dans un but de loisir éducatif et ludique les modélistes de la maquette navigante, de la maquette de vitrine, des modèles de vitesse à propulsion électrique ou thermique, des modèles à machine à vapeur, des sous-marins, de la voile, des chars à voile, des hydravions, des hydroglisseurs, des amphibies et des activités en liaison avec les milieux nautiques. Sont aussi associées les activités comme: les transports, le génie civil, les figurines, etc.

L'Union de Modélisme Nautique est une fédération en ligne de loisir, multi disciplines, à structure simplifiée:

- Les clubs, les modélistes et les organismes concrétisent le fonctionnement de l'Union de Modélisme Nautique ;
- Le bureau assure la gestion administrative et comptable de l'Union de Modélisme Nautique.

Les associations et les modélistes sont libres d'organiser et de mettre en œuvre des rencontres de modélisme, comme :

- Des expositions, des démonstrations, des actions pédagogiques dans les écoles, des actions de promotion, des compétitions amicales, des ateliers, des

L'Union de Modélisme Nautique met à la disposition de ses membres :

- Une protection de responsabilité civile accident à la pratique individuelle du modélisme ;
- Une protection de responsabilité civile d'organisateur, manifestation à but non commercial ;
- Une protection de responsabilité civile aux personnes ne pratiquant pas le modélisme comme les bénévoles de l'association, les conjoints et les enfants lors d'une manifestation ;
- Une protection de responsabilité civile lors de l'organisation de stage de formation et d'actions éducatives périscolaires ;
- Une protection civile accident pour une salle prêtée ou louée pour moins de 10 jours lors d'une manifestation en intérieur ;
- Un recensement des manifestations organisées par les associations adhérentes ;
- Une diffusion du calendrier des manifestations par l'intermédiaire du site Internet ;

- Des conseils sur la sécurité, la responsabilité et l'organisation d'une manifestation à but non commercial ;
- Une aide juridique dans le fonctionnement de l'association.

En contrepartie les associations et les organisateurs de rencontre(s) doivent :

- Informer le bureau de l'Union de Modélisme Nautique des manifestations qu'ils organisent afin que celles-ci soient prise en charge par l'assurance ;
- De déclarer les non-licenciés présents dans l'enceinte de la manifestation, tel que : les bénévoles, les conjoints et les enfants ;
- Dans le cadre d'une compétition amicale, transmettre les résultats au chargé de mission de la discipline, soit pour information dans le cadre d'amicales, soit pour un classement général pour les disciplines qui le désirent ;
- Respecter les règles de sécurité liées à la pratique d'activités nautiques, ou/et spécifique au lieu de déroulement.

L'ASSURANCE de l'Union de Modélisme Nautique couvre plus particulièrement lors la pratique des activités :

- Les responsabilités individuelles (lors d'exposition, d'entraînement, d'atelier, ...) des modélistes ;
- La responsabilité civile des dirigeants ;
- Le déplacement pour se rendre aux manifestations inscrites au calendrier ;
- Le matériel lors d'une manifestation (valeur plafonnée), transport inclus ;
- La responsabilité civile des organisateurs de manifestations ;
- La protection juridique individuelle.

ORGANISATION D'UNE RENCONTRE :

Les organisateurs membres de l'Union de Modélisme Nautique peuvent recevoir lors de manifestations des participants non-licenciés à l'Union de Modélisme Nautique, sous-réserve :

- Pour une exposition, une démonstration, une journée amicale, etc. de tenir un fichier d'enregistrement des modélistes ;
- Pour une compétition amicale, même locale, de percevoir par modéliste un droit d'inscription (ou de participation) même symbolique (voir annexe tarifaire).

Les organisateurs d'une compétition amicale peuvent définir le contenu de leur manifestation, suivant :

- Les règlements des disciplines édités par les fédérations internationales ;
- Leur propre règlement ou modalité d'organisation (parcours, type de modèles, etc.) ;

La rencontre doit être inscrite, au préalable, au calendrier de l'Union de Modélisme Nautique pour bénéficier de la responsabilité civile accident ;

L'organisateur choisi au sein de son association un ou des modélistes (compétent(s)) pouvant assurer le jugement de la compétition. Il peut aussi solliciter un ou des modélistes d'une autre association de l'Union de Modélisme Nautique.

Le **FONCTIONNEMENT** de l'Union de Modélisme Nautique basé sur le strict nécessaire :

- Les frais obligatoires de gestion à pourvoir sont : l'assurance, les frais postaux, la domiciliation, le site Internet, l'affiliation(s), l'Assemblée générale.

- Les frais qui ne seront pas indemnisés, sont : les déplacements, l'organisation de manifestations, les frais de mission, les frais d'édition d'éléments publicitaires (vêtements, adhésifs, banderoles,...), laissant aux associations, ou en se regroupant, le choix d'en réaliser, l'Union de Modélisme Nautique mettant à leur disposition les éléments graphiques nécessaires (exemple : fichier du logo).